**A242.**

|  |  |
| --- | --- |
| *Margareta an Ferdinand.* | *1526 Oktober 2. Hoogstraten.* |

1. Empfing F's Briefe vom 18. und 22. September. Erhofft Hilfe von seiten der christlichen Mächte. Briefbeförderung. 2. Bourbons Verlangen, ihm die 100.000 Dukaten auszuzahlen. Schwierigkeiten betreffs der Auszahlung. 3. Ihre Bemühungen um Erlangung einer Türkenhilfe beim Kg. von England, dem päpstlichen Legaten usw. Beileid an Maria. 4. Eventuell Waffenstillstand mit den Türken zu schließen, um inzwischen von Böhmen, Mähren und Schlesien Besitz zu ergreifen und vom Reiche Hilfe zu erlangen.

1. Has received F's letters dated September 18 and 22. Hopes to receive help from the Christian powers. Postal service. 2. Bourbon demanding payment of 100,000 ducats. This is proving difficult. 3. Her efforts to obtain assistance from England, the papal legate, etc. with the fight against the Turks. Her condolences to Maria. 4. The possibility of agreeing to a ceasefire with the Turks in order to take Bohemia, Moravia and Silesia and obtain help from the empire.

Brüssel, Arch. gén. Papiers de lʼÉtat et de lʼAud., vol. 93, Bl. 70—72ʼ. Konzept mit Verbesserungen von anderer Hand. Bl. 69 trägt die Aufschrift: A monsr, l’archiduc du 2me d’octobre, l’an 26 de Hochstrate.

Druck: Familienkorrespondenz Bd. 1, Nr. 242, S. 471-474.

1] Monsr, mon bon nepveu, j’ai receu deux voz lettres, l’une de 18e et l’autre de 22e de septembre, et par icelles entendu les douloureiges et pitoiables nouvelles de la mort du roi de Ungroye, de la perte du royaulme, de l’estat de la povre roine, vostre seur, ma bonne niepce, et oultre plus du dangier, où quel vous, voz pays et subgectz vous trouvez. Monsr, je ne vous sauroie dire le regret et desplaisir que j’en ai et pouez croire qu’il n’est moindre, que l’infortune me feust advenue et que je feusse en l’estat de la roine, vostred. seur, ou en vostre. Toutesvoies convienta) il s’en conformer en toutes choses au vouloir de dieu, nostre createur, refuge et conseilleur des desoléz,b) lequel ne delaissé habandonné ceulx que de bon cueur le requierent, et oultreplusc) requerir l’empereur, comme vous faites, et autres princes chrestiens,d) - - - nostre saint pere, le pape, et les rois de France et d’Angleterre et aussi l’empire qui est prochain du dangier qui tous sont deuz et obligiéz vous secourir et espere le feront et sur tout, d’autant que les affaires vous croissent, vous convient comme prince vertueulx redoubler vostre cueur, comme j’espere que faites et ferez. J’ai adressé vostre courriere) à Zelland pour passer par la mer avec la premiere bonne compagnie que partira pour Espagnef) qui est le plus seur chemin, et si ai escript à l’empereur, lui reduisant à memoire vostre conduite envers lui et le debvoir que avez fait pour son service, l’exhortant et requerant que presentement en vostre granta) et extreme affaire il le recognoisse et vous assiste, comme j’espere, il fera etg) semblable advertissement en responce lui ai ja fait par le chemin de France par le moyen de nostre ambassadeur et par main des marchans par le chemin d’Ytalie et de ma part en ceh) et autres choses que je pourroie je m’employerai à vostre service et assistance.

2] François de Hunstede,a) lequel monsr de Bourbon avoit envoyé, comme il devers vous et aussi vers messire George de Fransbergh s’est trouvé vers moi et m’a declairé que led. messire George n’eust sceu furnir argent des Foukers, ni autres sur les baghes que lui avez baillié, ne semblablement sur sa chevauchée qu’il a environa) Ausburg qu’il a pourté mettre es mains desd. Foukers. Et à ceste cause m’a requiz de la part dud. de Fransberger lui faire delivrer 100000 ducaz, appartenants à l’empereur, que par lesd. Foukers il entendoit estre es mains d’ung Hernand de Bernuy, merchant Castillan, demeurant en Anvers, me declairant que autrement led. messire George ne sauroit lever les pietons et que en ce caz monsr de Bourbon se pourroit trouver en dangier des ennemis en l’Ytalye estre distraitté de l’obeissance de mond. seigneur. Et combien qu’il ne feust unga) semblable que led. merchant sans ordonnance de l’empereur deust delivrer ses deniers, toutesvoies pour mon debvoir vers sa mte et satisfaire à vous premiers et aprèz aud. Fransberg et eviter, si avant que en moi seroit, les inconveniens que dessus, j’ai envoyé vers icelui marchant savoir, s’il avoit deniers de l’empereur en sa main et s’il y avoie moyen aucun de les recouvrer, lui faisant demander à cognoistre l’affaire de l’empereur en Ytalye, tel que diti) est. Sur quoi il a entierement et absolutement declairé que pour affaire que feust ne sur seureté que l’on lui sceust bailler il n’ozeroit ni vouldroit delivrer argent que dessus, qu’il confessait avoir, comptant sans ordonnance de sa mte, ancoresj) qu’il cogneust avoir entendu d’aucuns merchans qu’ilz eussent merveilles que l’empereur eust despesché le secretaire beacopk) pour venir pardeça, faire delivrer lesd. deniers et les adresser en Allemane pour la soulde des gens de guerre que pour son servicel) en Ytalye, et s’en est led. Fransois retourné vers vous et led. messire Jeorge,m) de quoi j’ai regret.

3] J’ai advisé le roi d’Angleterre et le legat de la perte de Unguerye et de la mort du roi et leur fait mettre en avant de vous secourir d’icelle somme de deniers que le maressal de Calaiz, passant pardevers moi, disait porter aud. sr roi de Unguerye en regard que soyez voisin et prouchain du Turcq, comme ci-devant estoit led. sr roi. Je ne sai, si led. maressal a alé le chemin de Ungueroye ou de Venize dont aucuns, comme je le vous ai escript, avoientn) oppriméz. Monsr, si chose est que vous voyez la roine de Ungueroye, vostre seur, ou que de rechief vous envoyez vers elle et lui escripvez, je vous prie de ma part lui faire faire mes recommandacions, lui condouloir sono) infortune et tant que possible sera la conforter et lui faire porter une lettre que je lui escripz.

4] Monsr, il semble à aucuns que aprèz ceste conqueste de Ungueroye que le Turcq, tant pour y mettre ordre que en regard que l’iver approiche, pourroit legierement vouloir entendre à une tresve. Ne sai qu’il en est, mais en ce cazp) vous pourrez penser et adviser, s’il sera querelle à vous et voz pays et affaires à cette fin, que ce pendant puissiez prendre possession les royaumes de Boheme, de Moravie et Slezie, aussi comme dessus requerir les princes chrestiens,q) comme dira, led. treuve se pourroie acorder et aussi solliciter l’empire d’assister.r) Je vous prie, monsr, m’adviser savoir de voz nouvelles. Je vous adviserai de celles de pardeça et comme dessus vous assisterai en toutes choses à mon pouvoir à l’aide de nostre sr createur.

1] a) Lesung unsicher. - b) gestrichen consolateur - - - son aide. - c) gestrichen recevoie. - d) folgt unleserliches Wort von anderer Hand. - e) gestrichen par la me[r]. - f) von anderer Hand. - g) et —chemin d’Ytalie an der Seite nachgetragen. - h) gestrichen entre.

F bezieht sich auf Nr. A237.

2] i) gestrichen dessus. - j) Lesung unsicher. - k) unleserliches Wort. - l) que — service von der Hand des gewöhnlichen Sekretärs. - m) gestrichen qui m’a fait doubter que le pietons que vous, monsr, avez fait tenu prest selon l‘ordonnance de l’empereur pour son service d’Ytalye ni soient alléz.

Hiezu ist aus dem Berichte Salinas vom 4. Oktober folgende Stelle zu vergleichen: Yo envio la cédula de S. M. para Hernando de Vernuy, mercader en Amberes, el cual tiene los cient mil ducados de S. M., y cartas de Juan de Adurça, tesorero, para que el dicho Vernuy cumpla y dé luego los dineros segun y por la manera que de S. M. los tiene recibidos, y envio la forma de las quitanzas que por ellos se han de dar, para que V. A. las mande dar al que por los dineros hoviere de ir. Villa, S. 335. — Fernando de Bernuy begründete eines der ältesten spanischen Handelshäuser in Antwerpen. R. Ehrenberg, Das Zeitalter der Fugger 1, S. 356.

3] m) gestrichen faisoient doubte. - o) gestrichen dueil.

4] p) gestrichen vous y debvenez à mon advis entendre vont la faire pratiques par tous moyens pour cependant pourveoir de vostre affaire. - q) gestrichen et l’empire lesquelz cependant. - r) gestrichen de leur assistance et quoi vous pouvez penser.

Anmerkung der Herausgeber der digitalen Edition: Der Ausstellungsort des Briefes ist Hoogstraten.